

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 21 JANVIER 2013, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2013-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2013

Consultation publique

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- **Mme Nicole Roy et M. Germain Labonté – 10-587, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 368**
- **M. Gaston Morin – 44, avenue Valcourt – Lot 2 614 334**
- **Ferme Maurice et Germain Fiset – 220, chemin des Cascades – Lots 2 612 070, 2 612 071, 2 612 072, 2 612 075, 2 612 076 et 2 612 077**

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 17 janvier 2013

Dépôt de la liste datée du 21 janvier 2013 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du Livre blanc municipal de l'Union des municipalités du Québec sur l'avenir des municipalités du Québec, intitulé « L'avenir a un lieu »

2013-002

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 et des séances extraordinaires des 10 et 14 décembre 2012

2013-003

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2012

2013-004

Projets en immobilisations de l'année 2013 – Autorisation de travaux et de financement

2013-005

Paiement à la MRC de Montmagny de la quote-part de 642 893 \$ de la Ville de Montmagny pour l'année 2013

2013-006

Paiement d'un montant de 126 000 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution à la stratégie touristique pour l'année 2013

2013-007

Paiement d'un montant de 170 742,50 \$ à Société de développement économique de Montmagny inc. – Promotion des parcs industriels et de la Ville de Montmagny pendant l'année 2013

- 2013-008 Paiement de la quote-part de 92 560 \$, plus taxes, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Projet Communications régionales Montmagny pour l’année 2013
- 2013-009 Paiement d’un montant de 36 000 \$ au CLD de la MRC de Montmagny – Contribution au projet de stratégie industrielle pour l’année 2013
- 2013-010 Modalités de versement de la subvention de 100 000 \$ octroyée au Carrefour mondial de l’accordéon pour l’année 2013
- 2013-011 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2013-012 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2013-013 Demande d’assistance financière au Mouvement national des québécois et québécoises – Célébrations de la *Fête nationale* à Montmagny – Édition 2013
- 2013-014 Demande d’assistance financière au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec – Activité « Fête de la pêche » – Édition 2013
- 2013-015 Demande d’aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire du Québec – *Programme d’Infrastructures Québec-Municipalités* – Sous-volet 1.5 (PIQM) – Réfection de conduites d’aqueduc et d’égouts
- 2013-016 Demande de permis d’intervention – Travaux à l’intérieur de l’emprise des routes de Transports Québec – Année 2013
- 2013-017 Autorisation de travaux et de financement et demande de soumissions par appel d’offres public – Remplacement de la conduite d’aqueduc en bordure du boulevard Taché Ouest
- 2013-018 Approbation du plan d’implantation et d’intégration architecturale – Projet de 9181-1232 Québec inc. – Rénovation du bâtiment sis au 135, rue St-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 874)
- 2013-019 Demande de dérogation mineure de Mme Nicole Roy et M. Germain Labonté – 10-587, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 368
- 2013-020 Demande de dérogation mineure de M. Gaston Morin – 44, avenue Valcourt – Lot 2 614 334
- 2013-021 Demande de dérogation mineure de Ferme Maurice et Germain Fiset – 220, chemin des Cascades – Lots 2 612 070, 2 612 071, 2 612 072, 2 612 075, 2 612 076 et 2 612 077
- 2013-022 Adoption du règlement numéro 1115 modifiant la limite de vitesse sur une section du boulevard Taché Est
- 2013-023 Adoption du règlement numéro 1100-127 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de donner le nouveau nom CbP-2 à la zone existante CbMP-2, de redéfinir les usages autorisés dans la zone CbP-2 ainsi renommée, de créer la zone RbM-132 à même la zone CbP-2 et de préciser les usages, les normes d’implantation et les normes spéciales du bâtiment principal pour la nouvelle zone RbM-132 ainsi créée
- 2013-024 Avis de motion pour l’adoption d’un règlement décrétant un emprunt de 279 000 \$ et l’affectation de la somme de 236 000 \$ des soldes disponibles des règlements numéros 945, 959, 978 et 1032 en vue de financer une dépense de 515 000 \$ pour l’exécution de travaux de réaménagement et de reconstruction de chaussées et d’aménagements pour la sécurité des usagers de la route

2013-025

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue du Moulin et de ses infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts, de réhabilitation de conduites d'aqueduc, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, d'aménagement d'un parc linéaire et l'acquisition d'un équipement d'entrepreneur

Période de questions

2013-026

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-huitième jour du mois de janvier deux mille treize.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 janvier 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 18 janvier 2013 à 16 h

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 21 janvier 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2013-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2013 après y avoir ajouté les sujets suivants :

2013-026 Engagement de Monsieur Frédéric Bilodeau au poste cadre de « directeur adjoint à l'aménagement et au développement »

2013-027 Modification du règlement numéro 1106 décrétant une dépense et un emprunt de 4 650 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale à Montmagny

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ Demandes de dérogation mineure

- Mme Nicole Roy et M. Germain Labonté – 10-587, boulevard Taché Ouest – Lot 2 612 368
- M. Gaston Morin – 44, avenue Valcourt – Lot 2 614 334
- Ferme Maurice et Germain Fiset – 220, chemin des Cascades – Lots 2 612 070, 2 612 071, 2 612 072, 2 612 075, 2 612 076 et 2 612 077

À la demande de M. le maire, M. Daniel Barbeau, inspecteur en bâtiments, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 17 JANVIER 2013

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 21 JANVIER 2013 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU LIVRE BLANC MUNICIPAL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SUR L'AVENIR DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, INTITULÉ « L'AVENIR A UN LIEU »

2013-002

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2012 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 10
ET 14 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 et des séances extraordinaires des 10 et 14 décembre 2012; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2013-003

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 18 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 décembre 2012 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-004

**PROJETS EN IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2013 – AUTORISATION
DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 adopté par le conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 10 décembre 2012;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la réalisation des projets et travaux suivants apparaissant pour l'année 2013 au programme des dépenses en immobilisations 2013, 2014 et 2015 de même que leur financement; lesdits projets devant être financés autrement que par règlement d'emprunt :

FONDS DE ROULEMENT (59-151-01)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2011-015	Éclairage sortie autoroute 20 – Chemin des Poirier	15 000 \$
2012-035	Télémetrie et accès WIFI - Stations de pompage	15 000 \$
2012-009	Mezzanine - Caserne incendies	85 000 \$
2013-017	Jeux d'eau pour la barboteuse – Piscine Pointe-aux-Oies	20 000 \$
2013-021	Éclairage – Chute de la Rivière-du-Sud	75 000 \$
2013-022	Modules de jeux – Parc de planche à roulettes	20 000 \$
2013-028	Programme annuel – Acquisition et remplacement équipements - Travaux publics	45 000 \$
2013-029	Remplacement camion Ford Ranger 2000 – Travaux publics	30 000 \$
2013-030	Boîte pour camion lourd – Travaux publics	25 000 \$
2013-034	Réfection carrosserie unité 305 – Travaux publics	25 000 \$
2013-036	Programme annuel – Mise à niveau - Parc informatique	10 000 \$
2013-037	Mise à niveau - Centrale téléphonique	35 000 \$
2013-038	Mise à niveau – Système d'exploitation MSExchange	20 000 \$

SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ (59-110-01)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2012-001	Réfection bâtiments - Stations de pompage	15 000 \$
2013-009	Réfection Route Normandie	25 000 \$
2013-010	Stationnement - Parc Hébert	15 000 \$
2011-011	Plan de développement du réseau cyclable	15 000 \$
2013-015	Ajout / modification du réseau cyclable	5 000 \$
2012-010	Finalisation peinture extérieure - Garage municipal	5 000 \$
2013-016	Réfection du hangar – Cour arrière – Garage municipal	20 000 \$
2013-018	Mobilier extérieur – Piscine Pointe-aux-Oies	10 000 \$
2013-023	Équipement / mobilier - Terrain multisport	5 000 \$
2013-024	Divers équipements – Espaces récréatifs	8 000 \$
2013-026	Modules de jeux – Parc Richelieu	15 000 \$
2013-032	Tondeuse à gazon	15 000 \$
2013-033	Programme annuel – Acquisition et remplacement équipement – Service protection incendies	15 000 \$
2013-039	Remplacement des ordinateurs portables – Conseil sans papier	10 000 \$

SURPLUS AFFECTÉ – MISE EN VALEUR DU CENTRE DES MIGRATIONS (59-131-11)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2013-019	Centre des Migrations – Isolation ou autre	20 000 \$

FONDS – EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLÈRES (59-157-01)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2013-009	Réfection Route Normandie	100 000 \$

2013-005

FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX (59-152-01)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2013-020	Espace gazonné – Centre récréatif Clément-Laliberté	20 000 \$
2013-025	Programme annuel d'amélioration – Parcs et espaces verts	25 000 \$

ACTIVITÉ FINANCIÈRE (03-172-07-001)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2013-035	Livres pour la bibliothèque	20 000 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution aux directeurs de service et à l'adjointe au directeur général de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PAIEMENT À LA MRC DE MONTMAGNY DE LA QUOTE-PART DE 642 893 \$ DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le tableau de répartition des quotes-parts payables par les municipalités à la MRC de Montmagny pour l'année 2013 et d'autoriser par conséquent le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny, s'élevant à six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-treize dollars (642 893 \$), payable sur réception de factures émises par la MRC de Montmagny.

2. D'affecter le paiement de cette quote-part à la MRC de Montmagny aux postes budgétaires suivants :

# POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
02-110-00-951	5 107,00 \$
02-150-00-951	176 503,00 \$
02-195-00-951	39 803,00 \$
02-220-01-951	7 280,00 \$
02-415-01-951	77 314,00 \$
02-454-01-951	3 057,00 \$
02-610-00-951	190 396,00 \$
02-621-00-951	143 433,00 \$
TOTAL :	642 893,00 \$

3. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-006

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 126 000 \$ À LA MRC DE MONTMAGNY –
CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2013**

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de cent vingt-six mille dollars (126 000 \$) à la MRC de Montmagny représentant la contribution financière de la Ville de Montmagny au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie touristique pendant l'année 2013, lequel paiement sera effectué sur réception d'une facture et est affecté au poste budgétaire numéro 02-622-00-959.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-007

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 170 746,25 \$ À SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. –
PROMOTION DES PARCS INDUSTRIELS ET DE LA VILLE DE
MONTMAGNY PENDANT L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Société de développement économique de Montmagny inc. est mandaté par la Ville de Montmagny, notamment pour la revitalisation du centre-ville et pour la promotion de ses parcs industriels et sa propre promotion, en vue du recrutement de nouveaux commerces, institutions et industries pouvant s'implanter sur son territoire;

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à l'organisme Société de développement économique de Montmagny inc. un montant de cent soixante-dix mille sept cent quarante-six dollars et vingt-cinq cents (170 746,25 \$) se détaillant comme suit :

- 153 500 \$, taxes non applicables, pour la promotion pendant l'année 2013 des deux parcs industriels et pour la promotion de la Ville de Montmagny comme telle en vue du recrutement de nouveaux commerces, institutions et industries pouvant s'implanter sur son territoire;
- 15 000,00 \$, plus taxes, pour la revitalisation du centre-ville.

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-958 à raison de 153 500 \$ et à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-959 à raison de 15 000,00 \$, plus taxes, et sera versée de la façon suivante :

➤ le 25 janvier 2013	55 000,00 \$
➤ le 1 ^{er} avril 2013	55 000,00 \$
➤ le 1 ^{er} juillet 2013	60 746,25 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-008

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE 92 560 \$, PLUS TAXES, À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROJET COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT l'entente liant le CLD de la MRC de Montmagny, la MRC de Montmagny, la Ville de Montmagny et la Société de développement économique de Montmagny inc. concernant la structure de Communications régionales Montmagny (CRM), de son administration, de ses liens hiérarchiques, de son autonomie, etc.;

CONSIDÉRANT la clause 6 de ladite entente prévoyant l'engagement de la Ville à payer annuellement sa quote-part pour ce projet, telle qu'elle est déterminée par le comité avisé et entérinée par le Conseil municipal;

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante dollars (92 560 \$), plus toutes taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc., représentant la quote-part de la Ville de Montmagny pour l'année 2013 au projet de consortium Communications régionales Montmagny, regroupant les communications de la MRC de Montmagny, du CLD de la MRC de Montmagny et de la Ville de Montmagny, lequel sera versé de la façon suivante :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| ➤ le 25 janvier 2013 | 30 000 \$, plus taxes |
| ➤ le 1 ^{er} avril 2013 | 30 000 \$, plus taxes |
| ➤ le 1 ^{er} juillet 2013 | 32 560 \$, plus taxes |

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-192-00-349.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-009

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 36 000 \$ AU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY – CONTRIBUTION AU PROJET DE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de trente-six mille dollars (36 000 \$) au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Montmagny représentant une contribution financière de la Ville de Montmagny pour l'année 2013 au développement d'une stratégie industrielle mise sur pied par cet organisme, et ce, en sus de celle de 16 379 \$ versée via sa quote-part à la MRC de Montmagny. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-419 et sera payée sur présentation d'une facture.

2. De transmettre copie de la présente résolution au CLD de la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-010

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 100 000 \$ OCTROYÉE AU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le Carrefour mondial de l'accordéon se sont entendus quant à la contribution financière à être versée pour la présentation de l'événement annuel *Carrefour mondial de l'accordéon* pendant les années 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT l'entente tripartite en ce sens à être signée incessamment par les parties, laquelle entente prévoira notamment le versement d'aides financières annuelles au Carrefour mondial de l'accordéon, dont un montant de 100 000 \$ payable par la Ville de Montmagny en 2013;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif voué à des fins culturelles s'avère un partenaire important de la Ville de Montmagny en matière de diffusion de la culture sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser à l'organisme Carrefour mondial de l'accordéon une subvention d'opérations pour l'année 2013 de l'ordre de cent mille dollars (100 000 \$). Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-702-21-973 et payable en trois versements de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| ➤ le 25 janvier 2013 | 30 000 \$ |
| ➤ le 1 ^{er} mai 2013 | 35 000 \$ |
| ➤ le 1 ^{er} août 2013 | 35 000 \$ |

2. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour mondial de l'accordéon de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-011

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du Conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites, totalisant un montant de deux mille quatre-vingt-deux dollars (2 082,00 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Le Trait d'Union	Achat de 2 cartes – Lancement des activités du 20 ^e anniversaire de fondation – Le 8 janvier 2013	02-110-00-351	16,00 \$
Les Ateliers Magny-Danse	Achat de 2 cartes – Activité du 25 ^e anniversaire de fondation – Le 19 janvier 2013	02-110-00-351	50,00 \$
Tournoi national Opti Pee-Wee de Montmagny	Achat de 8 cartes – Déjeuner-bénéfice de la 53 ^e édition – Le 20 janvier 2013	02-110-00-351	56,00 \$
Fondation de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault	Contribution – Campagne de financement annuelle	02-140-05-964 (transfert du poste 02-140-05-511)	1 000,00 \$
Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny	Achat de 12 cartes pour le souper bénéfice annuel – Le samedi 2 février 2013	02-110-00-351	960,00 \$
TOTALISANT UNE VALEUR DE :			2 082,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-012

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant deux mille huit cent douze dollars et treize cents (2 812,13 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Les Arts et la Ville	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2013	02-110-00-494	150,00 \$
Journal « Le Soleil »	Abonnement au journal pour l'année 2013	02-110-00-494	362,63 \$
Québec Municipal	Abonnement au bulletin électronique pour l'année 2013	02-110-00-494	1 149,75 \$
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion pour l'année 2013	02-110-00-494	1 149,75 \$
TOTAL :			2 812,13 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-013

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES – CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE NATIONALE À MONTMAGNY – ÉDITION 2013

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser Monsieur Jean-François Roy, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale à Montmagny en 2013.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Mouvement national des québécois et québécoises de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-014

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC – ACTIVITÉ « FÊTE DE LA PÊCHE » – ÉDITION 2013

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Jean-François Roy, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec dans le cadre du *Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* pour l'organisation de l'activité « Fête de la Pêche » à Montmagny en 2013.

2. De confirmer que le plan d'eau où seront introduits les poissons lors de cette activité sera accessible gratuitement aux pêcheurs pendant toute la saison de pêche.

3. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Ressources naturelles du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – SOUS-VOLET 1.5 (PIQM) – RÉFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire procéder à la réhabilitation (sans excavation) des conduites d'aqueduc desservant les secteurs de l'avenue du Quai et du chemin des Cascades de même qu'à la réfection de la partie de la conduite d'aqueduc située entre la 7^e Rue et le réservoir d'eau potable de la 10^e Rue;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière disponible auprès du gouvernement du Québec pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de ces projets, soit le *Programme d'infrastructures Québec-municipalités* (PIQM), via son sous-volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites*;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De formuler des demandes d'aide financière au MAMROT, via le sous-volet 1.5 de son programme PIQM, soit :

- une aide financière représentant 75 % des coûts des projets visant la réhabilitation (sans excavation) des conduites d'aqueduc desservant les avenues Couillard-Després, Couillard-Désilets et du Quai, les rues des Écores et Jean-Guyon et une partie du chemin des Cascades, lesquels coûts sont estimés préliminairement à trente-cinq mille dollars (35 000 \$);
- une aide financière représentant 66 2/3 % des coûts du projet visant la réfection de la partie de la conduite d'aqueduc située entre la 7^e Rue et le réservoir d'eau potable de la 10^e Rue, lesquels coûts sont estimés préliminairement à sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$).

2. D'autoriser en conséquence la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, à signer tout document requis à cette fin et à représenter techniquement la Ville de Montmagny auprès des représentants dudit ministère.

3. De confirmer que la Ville de Montmagny s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus des projets présentés.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MAMROT de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC – ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec afin de réparer des équipements déjà en place, tels l'excavation, l'enfouissement de fils, le passage ou la réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.;

CONSIDÉRANT qu'elle doit obtenir un permis d'intervention auprès de Transports Québec avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT qu'elle doit également remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur des travaux publics et des infrastructures et/ou la directrice adjointe aux infrastructures à la Ville de Montmagny à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, toute demande de permis d'intervention auprès du ministère des Transports du Québec en vue de l'exécution de travaux dans l'emprise des routes entretenues par ce dernier, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

2. De demander à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise des routes n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville de Montmagny s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis.

3. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'au directeur et à la directrice adjointe au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-017

AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC EN BORDURE DU BOULEVARD TACHÉ OUEST

CONSIDÉRANT que la conduite d'aqueduc se trouvant en bordure du boulevard Taché Ouest, soit entre l'avenue Jacques-Pozé et l'hôpital, doit être remplacée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'est vue octroyée une aide financière gouvernementale pour ces travaux qui ont été priorisés au plan d'intervention déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc située en bordure du boulevard Taché Ouest, sur une longueur de 1550 mètres, soit entre l'avenue Jacques-Pozé et l'entrée ouest de l'hôpital, et ce, pour un montant de 1 600 000 \$, lesquels travaux ont été priorisés au plan d'intervention déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

2. D'autoriser conséquemment le financement de ces travaux à même la subvention reçue via le programme d'aide financière intitulé *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)*.

3. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution de ces travaux.

4. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

5. De transmettre copie de la présente résolution au directeur et à la directrice adjointe aux travaux publics et aux infrastructures de même qu'au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-018

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE 9181-1232 QUÉBEC INC. – RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 135, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 874)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 décembre 2012, eu égard au projet soumis par la compagnie 9181-1232 Québec inc. visant la rénovation du bâtiment sis au 135, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par la compagnie 9181-1232 Québec inc. visant la rénovation du bâtiment sis au 135, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lot 2 613 874) et consistant sommairement à créer une véranda fermée à l'avant, à construire une galerie sur le côté ouest, à changer les fenêtres et à refaire le fascia et la corniche tout en conservant les ornements en place; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution à la compagnie 9181-1232 Québec inc. de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-019

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME NICOLE ROY ET M. GERMAIN LABONTÉ – 10-587, BOULEVARD TACHÉ OUEST – LOT 2 612 368

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par Mme Nicole Roy et M. Germain Labonté, pour la propriété sise au 10-587, boulevard Taché Ouest à Montmagny (lot 2 612 368), visant à reconnaître réputée conforme la localisation du garage avec une marge arrière de 0,25 mètre au lieu de 1 mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage # 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 novembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par Mme Nicole Roy et M. Germain Labonté, pour la propriété sise au 10-587, boulevard Taché Ouest à Montmagny (lot 2 612 368), visant à reconnaître réputée conforme la localisation du garage avec une marge arrière de 0,25 mètre au lieu de 1 mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage # 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Nicole Roy et M. Germain Labonté et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-020

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. GASTON MORIN –
44, AVENUE VALCOURT – LOT 2 614 334**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par M. Gaston Morin, pour la propriété sise au 44, avenue Valcourt à Montmagny (lot 2 614 334), visant à permettre l'ajout d'une verrière au bâtiment principal avec une marge arrière de 3,35 mètres au lieu de 7 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage # 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 novembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par M. Gaston Morin pour la propriété sise au 44, avenue Valcourt à Montmagny (lot 2 614 334), visant à permettre l'ajout d'une verrière au bâtiment principal avec une marge arrière de 3,35 mètres au lieu de 7

mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage # 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Gaston Morin et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE FERME MAURICE ET GERMAIN FISET – 220, CHEMIN DES CASCADES – LOTS 2 612 070, 2 612 071, 2 612 072, 2 612 075, 2 612 076 ET 2 612 077

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par Ferme Maurice et Germain Fiset, pour la propriété sise au 220, chemin des Cascades à Montmagny (lots 2 612 070, 2 612 071, 2 612 072, 2 612 075, 2 612 076 et 2 612 077), visant à permettre l'implantation d'une fosse à fumier à l'ouest de la grange avec une marge avant de 13,05 mètres par rapport au chemin des Cascades au lieu de 50 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage # 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 novembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par Ferme Maurice et Germain Fiset, pour la propriété sise au 220, chemin des Cascades à Montmagny (lots 2 612 070, 2 612 071, 2 612 072, 2 612 075, 2 612 076 et 2 612 077), visant à permettre l'implantation d'une fosse à fumier à l'ouest de la grange avec une marge avant de 13,05 mètres par rapport au chemin des Cascades au lieu de 50 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage # 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Ferme Maurice et Germain Fiset et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1115 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1115 *modifiant la limite de vitesse sur une section du boulevard Taché Est*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2012; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-127 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE DONNER LE NOUVEAU NOM CbP-2 À LA ZONE EXISTANTE CbMP-2, DE REDÉFINIR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE CbP-2 AINSI RENOMMÉE, DE CRÉER LA ZONE RbM-132 À MÊME LA ZONE CbP-2 ET DE PRÉCISER LES USAGES, LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES NORMES SPÉCIALES DU BÂTIMENT PRINCIPAL POUR LA NOUVELLE ZONE RbM-132 AINSI CRÉÉE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-127 *amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de donner le nouveau nom CbP-2 à la zone existante CbMP-2, de redéfinir les usages autorisés dans la zone CbP-2 ainsi renommée, de créer la zone RbM-132 à même la zone CbP-2 et de préciser les usages, les normes d'implantation et les normes spéciales du bâtiment principal pour la nouvelle zone RbM-132 ainsi créée*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 22 octobre 2012; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-024

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 279 000 \$ ET L'AFFECTION DE LA SOMME DE 236 000 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 945, 959, 978 ET 1032 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 515 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉES ET D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Caron, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter un emprunt de 279 000 \$ et l'affectation de la somme de 236 000 \$ des soldes disponibles des règlements numéros 945, 959, 978 et 1032 en vue de financer une dépense de 515 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement et de reconstruction de chaussées et d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route.

Adoptée

2013-025

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 155 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DU MOULIN ET DE SES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC, DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE, D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC LINÉAIRE ET L'ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT D'ENTREPRENEUR

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Jean-Paul Boivin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue du Moulin et de ses infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts, de réhabilitation de conduites d'aqueduc, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, d'aménagement d'un parc linéaire et l'acquisition d'un équipement d'entrepreneur.

Adoptée

2013-026

ENGAGEMENT DE MONSIEUR FRÉDÉRIC BILODEAU AU POSTE CADRE DE « DIRECTEUR ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT »

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'engagement d'un candidat au poste de « directeur adjoint à l'aménagement et au développement » pour combler le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Louis-Mathieu Fréchette;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Monsieur Frédéric Bilodeau, au poste cadre de « directeur adjoint à l'aménagement et au développement » à la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prend effet le 4 février 2013 et est assujéti à une période de probation d'un (1) an.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec M. Bilodeau.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Frédéric Bilodeau de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1106 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 650 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À MONTMAGNY

CONSIDÉRANT qu'aux fins d'approbation par le gouvernement du Québec, une modification doit être apportée au règlement numéro 1106 *décrétant une dépense et un emprunt de 4 650 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale à Montmagny*, adopté par la Ville de Montmagny le 17 septembre 2012, de manière à modifier la provenance des documents décrivant les travaux décrétés par ledit règlement;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au Conseil municipal de modifier un règlement d'emprunt par résolution ne requérant aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le règlement numéro 1106 *décrétant une dépense et un emprunt de 4 650 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale à Montmagny* en remplaçant l'article 2 par le suivant :

« **DESCRIPTION DE LA DÉPENSE**

Le présent règlement décrète et autorise le Conseil municipal de la Ville de Montmagny (ci-après appelé le Conseil) à procéder à l'exécution des travaux de même qu'au financement à l'égard du projet de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées :

- selon la norme *Uniformat II* de niveau 3 reconnue par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et confectionnées dans les cadre du processus d'élaboration d'un projet de construction accompagnant une demande d'aide financière sous le *Programme d'aide aux immobilisations*;
- par monsieur Roger Landry, technicien en architecture et entrepreneur général en construction, conçues au cours de l'année 2011 et visant les travaux reliés au réaménagement de la portion presbytère;
- par monsieur Jean-François Roy, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le 9 janvier 2013 et détaillant la dépense associée aux équipements autre qu'intégrés;

Ces estimations font partie intégrante du présent règlement comme annexe B. »

2. De transmettre copie de la présente résolution au gouvernement du Québec pour fins d'approbation, via ses ministères concernés, et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2013-028

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 21 janvier 2013, à 20 h 50.

Adoptée



GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013.



MAIRE
